

# Option « pêche » au baccalauréat : lier l'apprentissage à la passion

L'engagement des Structures associatives de la pêche de loisir (SAPL) dans l'éducation à l'environnement auprès des scolaires est unanimement salué par la communauté éducative. Leur expertise autour de l'eau et des écosystèmes aquatiques est notamment reconnue par le ministère de l'Éducation nationale, avec qui la Fédération Nationale de la Pêche en France a établi une convention depuis 2010.

Au-delà des actions de sensibilisation, **les SAPL sont de véritables partenaires des équipes pédagogiques pour proposer aux élèves des cursus d'apprentissage ancrés dans leur environnement proche**, transformant le territoire local en laboratoire du vivant. Cette approche est l'une des clés essentielles de réussite de l'éducation à l'environnement.

Ainsi, le Lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) Charlemagne de Carcassonne, en partenariat avec la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Aude, propose à ses futurs bacheliers depuis plus de 10 ans, dès la seconde, une option « Pêche ». Elle est ouverte aux filières des bacs professionnels, à la filière générale ainsi qu'à la filière Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV).

Avec cette option comptant pour leurs examens, les lycéens bénéficient d'une heure de cours supplémentaire par semaine sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Cette partie théorique est complétée et mise en lien avec des sorties de terrain tous les 15 jours touchant aussi bien à l'apprentissage des techniques de pêche qu'à la connaissance des milieux comme l'observation de frayères ou encore la récolte d'invertébrés aquatiques en vue de définir la qualité de l'eau par un IBGN (Indice biologique global normalisé).

Que ce soit pour la co-construction du programme ou la mise en place des activités, mais également pour l'élaboration et le suivi des évaluations, **l'équipe pédagogique peut compter sur le soutien humain et matériel de la Fédération de pêche de l'Aude qui y consacre entre 100 et 150 heures de travail par an.**



## QUESTIONS À CHRISTIAN RAPEZ, ENSEIGNANT EN BIOLOGIE ET EN ÉCOLOGIE AU LYCÉE AGRICOLE CHARLEMAGNE

**Qu'apporte aux élèves l'option « pêche » que vous proposez dans votre lycée ?**

*Elle leur permet d'aborder l'écologie par le biais d'une passion. C'est un facteur de motivation mais également de réussite puisqu'ils sont impliqués et obtiennent en général de bonnes notes qui comptent pour leur moyenne. Cela valorise leur investissement en termes d'apprentissage et de temps consacré. Cette option est également très positive pour l'établissement puisqu'elle attire des jeunes vers notre lycée. Nous recrutons ainsi de manière non-négligeable un peu plus d'élèves en classes de seconde.*

**Que représente l'activité pêche dans ce cursus et dans l'apprentissage ?**

*C'est un support pédagogique qui permet de revoir sur le terrain des notions abordées lors de la théorie. La pratique, pour qu'elle soit efficace, implique de connaître les espèces recherchées, leur régime alimentaire, et de savoir les identifier. Mais pêcher c'est aussi apprendre à évoluer dans un contexte environnemental et réglementaire, à respecter le vivant ou encore les autres usagers.*

**Quels sont les bénéfices de la collaboration avec la Fédération de pêche de l'Aude ?**

*Je dois souligner le sérieux et l'implication sans faille de la fédération dans ce projet depuis le début. Cette collaboration permet de bénéficier de professionnels de l'animation, les agents de développement qui sont titulaires du BPJEPS Pêche de loisir, mais également de la mise à disposition de matériel dont le minibus de la fédération en complément du nôtre.*

